



**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA RESTRUCTURATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE  
PEDEBERT A SOORTS-HOSSEGOR**

N° 1

**Objet : Approbation du transfert par voie de novation parfaite au profit du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ du prêt contracté par le Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Aquitaine n° 00077721445**

Le 11 décembre 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Sandra TOLLIS
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Jean-Marc LESPADE

**Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud :**

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Hervé BOUYRIE

Avait donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Xavier FORTINON

Etaient excusés :

- M. Julien PARIS
- M. Christophe VIGNAUD

Etaient également présents :

- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse Départementale
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »



## **Le Comité Syndical,**

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor,

VU la délibération n° 1 du Comité Syndical du 23 novembre 2021 portant élection de M. Xavier FORTINON en qualité de Président du Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor,

VU le contrat d'emprunt contracté par le Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine n° 00077721445 en date du 24 mars 2011 avec renégociation en date du 15 novembre 2016 (avenant n°AV4640), pour une durée de 20 ans au taux annuel fixe renégocié de 3,82 %,

VU la demande du 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor proposant, dans la perspective de la dissolution prochaine du Syndicat, le remboursement anticipé de l'emprunt n° 00077721445 souscrit auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine, par le biais d'un contrat de remboursement anticipé par voie de novation parfaite avec la banque et le Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

**CONSIDERANT** que, pour ce qui concerne le prêt contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine par le Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor, le capital restant dû s'élève à la somme totale de 188 558,81 euros au 31 décembre 2023,

VU la délibération n° 13 par laquelle le Comité Syndical du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ a décidé :

- de prendre acte de la demande du Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor, proposant de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt susvisé n° 00077721445 souscrits auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Aquitaine, par le biais d'un contrat de remboursement anticipé par voie de novation parfaite avec la banque et le Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,
- de donner son accord à la substitution du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et Maâ au Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor pour l'exécution des obligations contractuelles de ce dernier à l'égard de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pour ce qui concerne le prêt susvisé n° 00077721445,
- et d'autoriser Mme Sandra TOLLIS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ, à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer la convention tripartite à intervenir ainsi que tous documents à cet effet.

VU la délibération n° 2 du Comité Syndical de ce jour portant approbation de la décision modificative n° 1 inscrivant notamment les écritures comptables nécessaires au transfert de l'encours du crédit susvisé souscrit par le Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

## **D E C I D E :**

- de se prononcer favorablement pour le remboursement anticipé du prêt n° 00077721445 souscrit auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, et dont le capital restant dû s'élève à la somme totale de 188 558,81 euros au 31 décembre 2023,



- de donner son accord à la substitution du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ au Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor pour l'exécution des obligations contractuelles de ce dernier à l'égard de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pour ce qui concerne le prêt susvisé n° 00077721445,
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor, à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer la convention tripartite à intervenir ainsi que tous documents à cet effet.

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L.

Xavier FORTINON